Complément au Rapport moral AG 2023

Le point sur la préparation de la rentrée 2023 dans les écoles de Loire Atlantique

On attend 743 élèves de moins (pour 95 725 au total). C'est donc une baisse infime, mais on retire 22 postes au département

Regrettable car les prévisions pour les années suivantes font état d'une remontée des effectifs !!

Pour mémoire, la rentrée 2022, avec une légère baisse également (– 377 élèves), s'était soldée pour une nouvelle dotation de 26 postes d'enseignants.

Au même moment, on découvre que près de 144M € (l'équivalent de 3 000 postes) du budget 2022 n'ont pas été dépensés par le ministère ! Comprenne qui pourra…

Rappelons aussi que c'est la première fois depuis bientôt 20 ans que la Loire Atlantique se voit amputer des postes d'enseignants dans les écoles. Chaque année, on gardait le potentiel de postes ou le plus souvent, celui-ci était augmenté !

En réalité, les prévisions pour la rentrée de septembre se traduiront, pour le moment, par 70 fermetures de classes pour 48 ouvertures : le compte n'y est toujours pas !

Éducation prioritaire (REP)

Un redécoupage de la carte des établissements est prévu à l'horizon 2024. Le découpage actuel date de 2015.

Nous nous battrons pour que la liste des secteurs retenus (quartier d'habitat social en zone urbaine, cantons ruraux (Guémené-Penfao , Donges,Trignac) soit maintenue, voire augmentée.

L'élargissement prévu de l'éducation prioritaire à l'enseignement privé posera problème dans notre département.

Le service des statistiques der l'Éducation Nationale publie un rapport

Les professeurs français moins bien lotis que leurs voisins européens, notamment dans le premier degré :

- ils ont des horaires plus lourds en moyenne : 250 heures de plus qu'en Allemagne, par exemple.
- ils ont des salaires plus faibles : presque la moitié des salaires des professeurs allemands (en parité du pouvoir d'achat)

Une revalorisation des salaires s'impose donc pour tous… Les négociations se poursuivent ...

Déclarations du Ministre de l'Éducation Nationale fin décembre 2022 et propositions du 4 janvier 2023 portant notamment sur le collège.

Plutôt silencieux depuis son arrivée au gouvernement, le ministre tente de reprendre la main alors que le début de l'année 2023 s'annonce décisif sur plusieurs points, dans l'Éducation Nationale.

La première exigence, dit-il, est le niveau des élèves.

Afin d'améliorer les connaissances des élèves de 6e, il est proposé pour les élèves 1 heure par semaine d'approfondissement en français et en maths.

Notons que cette possibilité existe déjà (loi de 2013), mais qu'elle avait été abandonnée par J.Michel.BLANQUER.

La nouveauté est que cet approfondissement pourrait être dispensé par des professeurs des écoles. En heure supplémentaire ?...Cela semble peu réaliste.

On a l'impression que, par ses propositions, le ministre s'adresse davantage à l'opinion publique qu'aux acteurs de l'École… Les organisations syndicales, du reste, ne s'y sont pas trompées, restant très sceptiques sur l'efficience de cette mesure.

La deuxième exigence est l'égalité des chances. A partir du constat fait depuis la publication des **Indices de positionnement social des familles** des élèves de collège, il veut agir sur les affectations : vaste programme, surtout dans nos régions de l'Ouest avec une forte présence de l'enseignement privé.

En Loire-Atlantique, depuis 50 ans, l'enseignement public est redevenu largement majoritaire.

Comme vient de préciser le CNAL, le ministre a déclaré *vouloir engager* ***l'enseignement privé vers davantage de mixité sociale et scolaire, et, pour ce faire vouloir conclure un protocole d'accord avec les organisations représentatives des réseaux d'enseignement privés »*****.**

Sauf que seuls les établissements ont individuellement la capacité juridique de passer contrat avec l'État.

Les réseaux ne peuvent donc pas engager les établissements qui ont chacun leur politique de choix des élèves.

Cette mesure risque fort de n'avoir qu'une portée limitée.

Quant à la demande de l'enseignement privé de pouvoir bénéficier des frais de restauration scolaire pour ses élèves, cette mesure serait à nos yeux, choquante et alourdirait les dépenses des collectivités.

Pour le CNAL, dont nous partageons l'analyse, « le ministre essaie de trouver un « gentleman agreement » (accord) entre 2 parties tellement distincts qu'il pourrait se traduire par « l'argent tout de suite, les objectifs plus tard, la contrainte jamais !!!

Nous tenons à ce qu'il le reste et serons vigilants sur les initiatives ministérielles qui pourraient lui porter tort.

Le ministre parle de l'objectif d'une école « pleinement inclusive » où chaque jeune doit pouvoir trouver sa place. Et les moyens adéquats ?

La troisième exigence est d'améliorer le fonctionnement de l'école.

Il évoque la crise du recrutement des professeurs, parle d'un nouveau pacte avec eux pour l'évolution de leurs missions mais cette idée se heurte à l'opposition des enseignants.

Les modalités de recrutement seront également repensées,

Affaire à suivre donc…